

LES MEILLEURS PRATIQUES ET LES PRINCIPAUX ENJEUX DANS LA FACON D'ABORDER LES EFFETS PREJUDICIAIBLES DU TERRORISME SUR LA JOUISSANCE DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME ET LIBERTES FONDAMENTALES ,EN PARTICULIER LE DROIT A LA VIE,A LA LIBERTE ET A LA SURETE DE LA PERSONNE .

On entend communément par *terrorisme* l'usage systématique de la violence (attentat, destructions, prises d'otage, etc.) auquel recourent certaines organisations politiques pour favoriser leurs desseins. Il est clair que le terrorisme a des effets très réels et directs sur le droit de l'homme, avec des conséquences catastrophiques pour faire valoir le droit à la vie, à la liberté et à l'intégrité physique des citoyens .Outre ces coûts individuel, le terrorisme peut déstabiliser les Gouvernements, affaiblir les sociétés civiles, compromettre la paix et la sécurité et menacer le développement social et économique. La sécurité de la personne humaine étant un droit fondamental parmi les autres droits, la protection des individus constitue pour l'Etat une obligation essentielle. Tous les Etats sont tenus donc de garantir les droits fondamentaux de leurs citoyens et les ressortissants en prenant des stratégies positives pour les protéger contre la menace d'actes terroristes.

En effet, **sur le plan interne**, chaque Etat doit éviter toute sorte de discrimination et d'exclusion politique et socio-économique en favorisant la participation de tous les citoyens à la vie nationale; il doit favoriser la participation active et l'initiative de la société civile et privilégier le dialogue permanent à l'encontre des individus des Partis politiques de l'opposition; il doit sensibiliser ses citoyens sur les conséquences des actes du terrorisme; il doit mettre en place un corps de défense et de sécurité et une Cour spécialisée en la matière et leur doter un équipement de travail nécessaire; il doit traduire les

présupposés auteurs de ces actes devant la justice et doit enfin venir en aide à toutes les victimes des actes de terrorisme.

Sur le plan externe, le respect des droits de l'homme constitue le fondement du combat mondial contre le terrorisme. D'où la nécessité d'élaborer des stratégies antiterroristes internationales qui visent à prévenir les actes de terrorisme, à poursuivre les auteurs de tels actes criminels et d'éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme en évitant toute sorte de discrimination (ethnique, religieuse raciale, xénophobie,...)

Les effets destructeurs du terrorisme pour les droits de l'homme et la sécurité ont été reconnus au plus haut niveau de l'Organisation des Nations Unies, notamment par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, l'ex-Commission des droits de l'homme et le nouveau Conseil des droits de l'homme.

Au Burundi, des mesures ont été prises pour faire face aux actes du terrorisme. Ainsi, les corps de défense et de sécurité sont à l'œuvre avec la collaboration étroite de la population pour qu'elle participe activement à la prévention contre le terrorisme et la criminalité. Des réunions sont organisées périodiquement à tous les niveaux de l'administration pour évaluer la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays. Des cadres de dialogue (CNDI) interne et externe ont été mis en place; toutes les couches sociales sont représentées presque dans tous les secteurs de la vie nationale; tous les présumés auteurs sont poursuivis devant la justice, etc.

Bref le Gouvernement du Burundi affiche une volonté supérieure pour éradiquer à jamais le terrorisme mais rencontre un obstacle de moyens financiers.

De ce qui précède, nous avons vu que le terrorisme menace la dignité et la sécurité des êtres humains partout, crée un climat qui empêche les populations d'être libérées de la peur, compromet les libertés fondamentales et vise à la violation des droits de l'homme ; dans une situation pareille aucune activité économique ne peut se réaliser. C'est pour cela que toutes les mesures de prévention doivent être prises afin d'éradiquer le terrorisme et ses effets.